

Certificat de réalisation

Je soussigné(e) *Franck HOUZE*

représentant légal du dispensateur de formation *AFPI – acm formation - 102 RUE DE NEUF MESNIL - - - 59750 FEIGNIES*

atteste que *PLAISANT Xavier*

salarié(e) de l'entreprise *LIP BERLAIMONT*

a suivi l'action de formation *FORMATION PONT ROULANT + Test CACES® (R 484) - Cat1 - Débutant stage 52600398*

Nature de l'action de formation :

☒ action de formation ¹

☐ action de formation par apprentissage

qui s'est déroulée du *11/03/2026* au *13/03/2026*

pour une durée totale de *21h00* heure(s) (*nombre d'heures réalisées ou, s'agissant d'une formation par apprentissage, nombre de mois réalisés*). ²

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait à : *Marcq En Baroeul.*

Le : *20 avril 2026*

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation



Franck HOUZE
Responsable de Centre
89, rue Péciot - BP 16
59312 VALENCIENNES Cedex 09
Tél. 03 27 45 24 15 - Fax 03 27 30 95 28

¹ Lorsque l'action est mise en œuvre dans le cadre d'un projet de transition professionnelle, le certificat de réalisation doit être transmis mensuellement.

² Dans le cadre des formations à distance prendre en compte la réalisation des activités pédagogiques et le temps estimé pour les réaliser.